

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE
DE CHAMONIX- MONT- BLANC**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 33
Présents: 23
Absents dont :
Excusés: 3
Représentés: 7

EXTRAIT

000905

Du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Le président certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Communauté de communes le **cinq septembre deux mille dix huit** et qu'il n'est pas survenu de réclamation.

Le Président certifie en outre que la convocation du conseil communautaire a été affichée à la porte de la communauté de communes cinq jours francs avant celui de la séance.

Le Président

Objet : Remplacement téléphérique de la Flégère - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Chamonix

L'an 2018, le 28 août à 18 heures 00, le Conseil de Communauté de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni à CHAMONIX-MONT-BLANC, sous la présidence de M. Eric FOURNIER, Président

Etaient présents :

M. Eric FOURNIER, M. Maurice DESAILLOUD, M. Nicolas EVRARD-BOSSONNEY, Mme Marie-Noëlle FLEURY, M. Michel PAYOT, M. Yvonick PLAUD, André JEANDIDIER, Mme Agnès BALMAT, M. Patrick BOUCHARD, Mme Sylvie CEFALI, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Emilie CHOUPIN, Mme Christiane CLEAVER, M. Jean-Michel COUVERT, M. Patrick DEVOUASSOUX, Mme Jacqueline FATTIER, Mme Marie-Chantal FORTE, Mme Nicole MANSART, Mme Sandrine MEDEIROS, Mme Isabelle MOREAU-PETITJEAN, Mme Michèle RABBIOSI, M. Jean-Pierre ROSEREN, Mme Aurore TERMOZ

Etaient représentés :

M. Jérémy VALLAS donne pouvoir à M. Eric FOURNIER, M. Luc BARBIER donne pouvoir à Mme Sylvie CEFALI, Pierre SLEMETT donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, M. Lionel BERGUERAND donne pouvoir à M. Patrick DEVOUASSOUX, M. Gérard BURNET donne pouvoir à M. Patrick BOUCHARD, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Xavier ROSEREN donne pouvoir à M. Maurice DESAILLOUD

Etaient excusés :

M. XavierCHANTELOT, Denis LEROY, Hélène LE SOLLEUZ

Secrétaire de séance : Mme Agnès BALMAT

Monsieur Patrick DEVOUASSOUX informe le Conseil Communautaire du dépôt le 5 février 2018 par la Compagnie du Mont-Blanc d'une Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux portant sur le remplacement du téléphérique de la Flégère par une télécabine.

Il s'agit là de l'un des projets majeurs de la Convention de Délégation de Service Public signée le 5 décembre 2013 par la Commune avec son délégataire la Compagnie du Mont-Blanc.

Ce projet porte donc sur le remplacement du téléphérique sur un tracé très légèrement modifié par rapport à l'existant, nécessitant que soit levée une servitude d'Espace Boisé à Conserver figurant au Plan Local d'Urbanisme de la Commune modifié le 22 mai 2018.

Pour ce faire, et s'agissant d'un projet d'intérêt général, et en application des dispositions des Articles L 153-54 et suivants et R 153-15 et suivants du Code de l'Urbanisme, un dossier de Déclaration de Projet portant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chamonix a été déposé le 5 février 2018 par la Compagnie du Mont-Blanc.

Au titre de cette procédure, une enquête publique unique a été diligentée qui a porté conjointement sur :

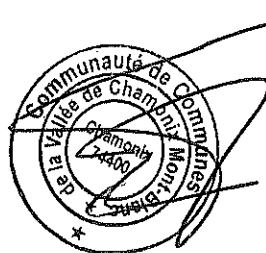
- le dossier de Déclaration de Projet portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chamonix,
- la Demande d'Autorisation d'Exécution de Travaux portant sur le remplacement du téléphérique de la Flégère par une télécabine
- la demande d'autorisation de défrichement requise pour réaliser la télécabine.
-

Cette enquête publique a été initiée par Arrêté Municipal n° 08523/2018 du 7 juin 2018, et s'est déroulée du 2 juillet 2018 au 2 août 2018 inclus, précédée d'une réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 21 juin 2018, sans qu'aucune observation n'ait été formulée par les Personnes Publiques Associées et les représentants de l'Etat.

A l'issue de cette enquête publique, Monsieur BULINGE, désigné en tant que Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif de Grenoble, a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 16 Août 2018

Après avoir pris connaissance du dossier, le Conseil Communautaire, en application de l'article R.153.15-2 du Code de l'Urbanisme, après délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** la Déclaration de Projet portant Mise en Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Chamonix portant sur la levée de l'Espace Boisé à Conserver concerné par le tracé du projet de la télécabine de la Flégère.



Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

**Le Président,
Eric FOURNIER.**

Acte certifié exécutoire le : 31/08/18
Télétransmis en préfecture le : 31/08/18
Notifié ou publié le :